



## Récupération jours férié

-----  
Par Jurassic

Bonjour

Mon entreprise a choisi de modifier nos horaires de travail depuis avril dernier. Avant nous travaillions du lundi au vendredi midi à raison de 39h semaine. Depuis nous ne travaillons plus que un vendredi sur deux. Afin de lisser les 39h, l'entreprise a choisi de nous faire travailler 36h la semaine à 4 jours et 42h la semaine à 5 jours.

Ce jour, l'entreprise nous annonce qu'avec le jour férié du 1er novembre, nous devons récupérer 3h de travail. Nous sommes sur une semaine à 42h, et donc elle estime que nous devons récupérer la différence entre 39h et 42h.

Je ne sais pas trop quoi en penser. Je trouve le procédé pas très clair.

Si quelqu'un a une réponse à m'apporter.

Bien cordialement